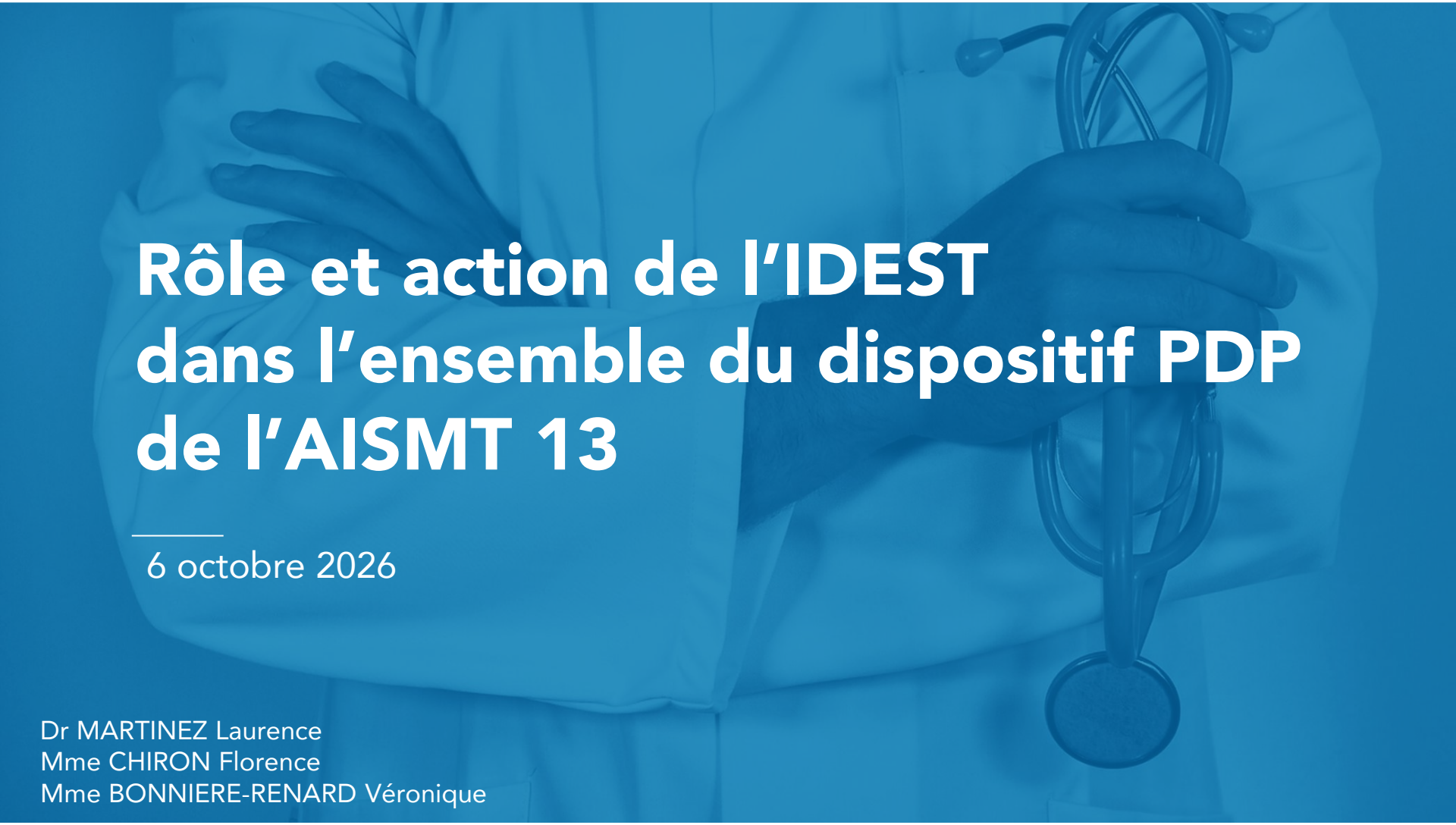
SANTÉ
AU TRAVAIL

AISMT 13 | prévenir les risques professionnels



Rôle et action de l'IDEST dans l'ensemble du dispositif PDP de l'AISMT 13

6 octobre 2026

Dr MARTINEZ Laurence
Mme CHIRON Florence
Mme BONNIERE-RENARD Véronique

Sommaire

1. Infirmier au quotidien / infirmier cellule PDP
2. Le projet de service
   - Les ateliers
   - Les appels à 1 an
   - Partenariat

01

IDEST et PDP :
au quotidien et au sein la Cellule PDP

Infirmiers et PDP au quotidien

AISMT13

Les entretiens infirmiers : un rôle clé dans le repérage et l'accompagnement

❶ Repérage précoce et orientation

- Identifier les situations de fragilisation ou de risque de désinsertion professionnelle
- Conseils et informations
- Orienter vers la cellule PDP
- Orienter vers le médecin du travail ou le médecin traitant

❷ Assurer la continuité du parcours

- Assurer la continuité de l'accompagnement en cas d'absence prolongée ou de départ du médecin du travail
- Transmission des informations

❸ Sensibiliser et informer

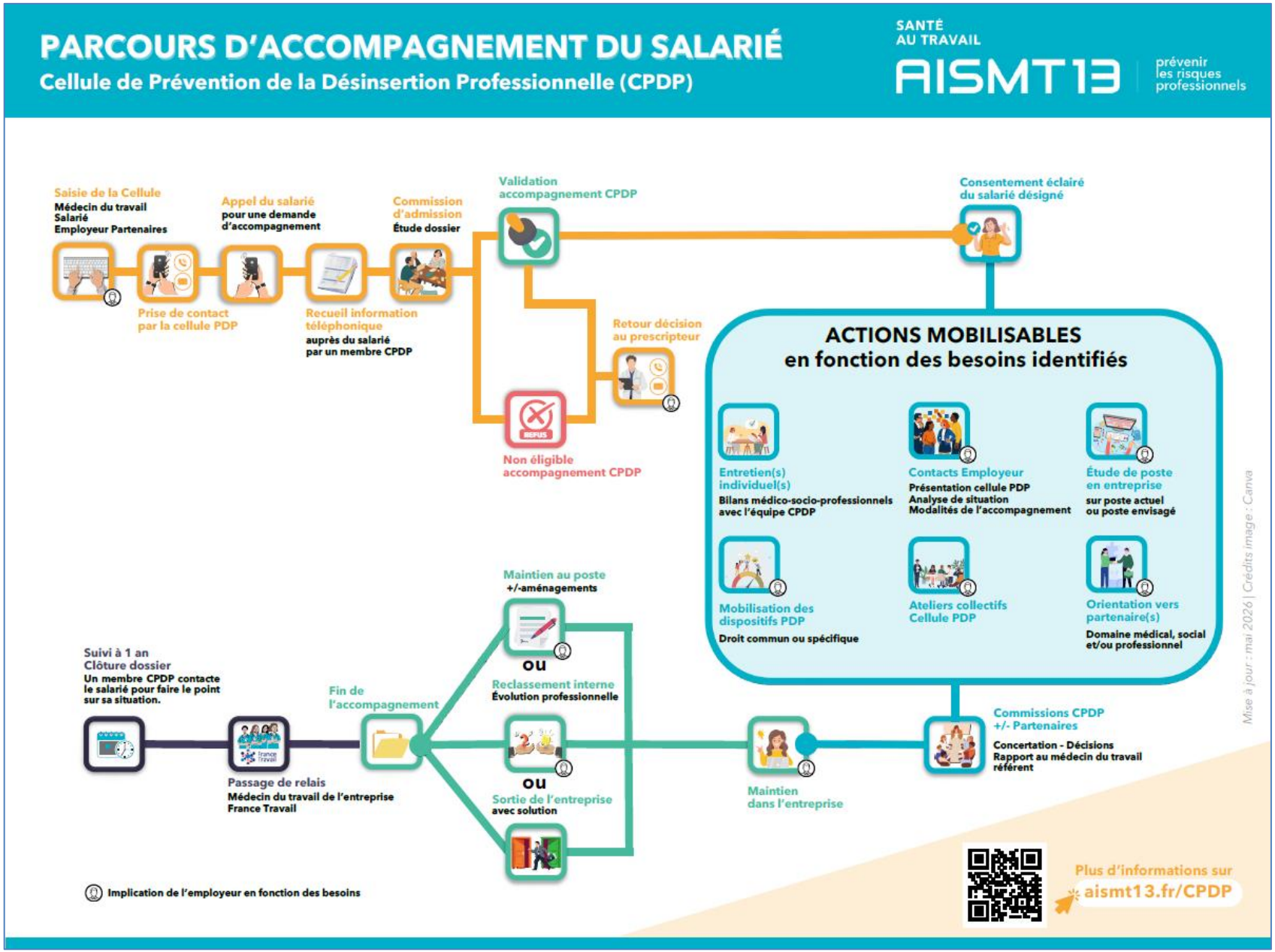
- Atelier salle d'attente
  Présentation : visite mi-carrière, visite pré-reprise…
- Faire connaitre le rôle du SPSTI et les ressources disponibles

L'infirmier :

un acteur de proximité pour repérer, orienter, transmettre et maintenir le lien dans le parcours PDP

Rôle de l'infirmier dans la Cellule PDP

AISMT13



02

Projet de service

Différents ateliers

AISMT13









Les appels à 1 an

AISMT13

Rappel des salariés ayant été mis en inaptitude ou ayant eu un aménagement de poste/des restrictions, 1an après.

But : reprendre contact avec le salarié et faire le point sur sa situation médico-socio-professionnelle.

Les appels à 1 an

AISMT13

Les Objectifs

Vérifier	que les aménagements de poste préconisés sont toujours **appliqués** et **applicables**
Reprendre	la main sur une situation qui **ne serait toujours pas** satisfaisante
Rappeler	la possibilité de **demander un RDV** avec le SPSTI
Apporter	**des conseils / informations** aux salariés selon leur situation professionnelle et de santé (FT/ CARSAT…)
Evaluer	**l'efficacité** des actions et **définir les actions prioritaires** du service et de la Cellule PDP en matière de PDP

Convention avec les CPTS

AISMT13



- Plus de 20 CPTS dans les Bouches-du-Rhône
- **Objectif :** améliorer l'accès aux soins des usagers et mieux structurer les parcours de santé des patients
- Association loi 1901
- Contrat conclu avec la CPAM et l'ARS

Les 6 missions des CPTS



4 missions SOCLES (obligatoire)

1. Accès aux soins : Faciliter la recherche d'un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés (urgences de ville) en lien avec le Service d'Accès aux Soins (SAS).
2. Parcours pluriprofessionnels des patients : Coordonner les soins entre la ville et l'hôpital, éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile des patients fragiles ou complexes (personnes âgées, en situation de handicap, etc.).
3. Actions de prévention : Mener des campagnes locales de dépistage (cancers, etc.) et des actions de promotion de la santé adaptées aux besoins de la population.
4. Crises sanitaires : Contribuer à la gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle ou d'une crise (via l'élaboration et l'application d'un plan dédié).

2 missions OPTIONNELLES

1. Qualité et pertinence des soins : Favoriser l'échange de bonnes pratiques, le développement de protocoles pluriprofessionnels et l'usage d'outils numériques partagés.
2. Accompagnement des professionnels de santé : Favoriser l'attractivité du territoire, aider à l'installation de nouveaux professionnels et lutter contre l'isolement des soignants.

Nos actions avec les CPTS

AISMT13



- Relayer les communications de la CPTS auprès des équipes/Informer les CPTS et les Professionnels de santé (PS) des mises à jour en matière de santé au travail. L'objectif est de potentialiser la communication : Webinaires pour PS, intervention dans les maisons de santé,…



- Coorganiser des évènements à l'attention des professionnels de santé et/ou du grand public en matière de santé et de prévention au travail : conférences, ateliers, forums,…

- Intervenir précocement à la demande des professionnels de santé dans l'accompagnement de salariés à risque de désinsertion professionnelle et fluidifier les échanges.



Rôle de l'infirmier en santé au travail



Repérer plus tôt, sensibiliser : c'est contribuer à préserver la santé du salarié et à favoriser son maintien dans l'emploi.

Au sein de la Fiche Action : relayer aux autres IDEST et faire monter en compétences les EPST.

Merci
pour votre attention !